

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

N° 86

AMENDEMENT

présenté par

Mme Le Nabour, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana, M. Le Gac, Mme Liso,
Mme Missoffe, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« la création et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la prise en charge par l'Etat du financement des emplois créés au démarrage des entreprises à but d'emploi.

Cette aide introduit une rupture d'égalité avec les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et les autres structures d'insertion professionnelle conventionnées avec l'Etat, qui n'en bénéficient pas.

Elle incite par ailleurs les entreprises à but d'emploi à recruter rapidement des emplois supplémentaires, en prenant insuffisamment en compte l'augmentation de l'activité de la structure.